

CHU de Nantes

livret d'information



Home hospitalisation mère-enfant

Unité du centre nantais de la parentalité

Service de pédopsychiatrie

pavillon Pierre-Janet – 3^e étage

85, rue Saint-Jacques – 44093 Nantes

Tél. 02 40 84 60 58



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES



L'équipe soignante du Home vous accueille dans cette unité pendant votre grossesse et/ou après l'accouchement. Son rôle est de vous aider, de vous accompagner et de vous soutenir afin de favoriser une relation harmonieuse avec votre bébé.

Composition de l'équipe

Pédopsychiatres, sage-femme, psychologue, cadre de santé, infirmière puéricultrice, psychomotricienne, infirmières, secrétaire, agent du service hospitalier.

Psychiatre pour adultes, médecin généraliste... interviennent ponctuellement. Des infirmières référentes vous accompagnent plus particulièrement tout au long de votre séjour.



L'hospitalisation

Deux modalités de prise en charge peuvent vous être proposées sur indication médicale :

- en hospitalisation à temps plein, à la semaine, du lundi matin 11 h au vendredi 16 h
- en hospitalisation de jour, un, deux jours ou plus si nécessaire par semaine, de 10 h à 16 h.

Merci de nous signaler votre présence dès votre arrivée dans le service.



Votre admission

Pour régler les questions administratives, nous vous demandons de vous présenter au **bureau des admissions** de l'hôpital Saint-Jacques munie de vos papiers et ceux de votre enfant (carte vitale, mutuelle).

Nous vous recommandons de vérifier auprès de votre mutuelle l'option de la durée de couverture pour une hospitalisation en psychiatrie et nous en informer.

Une infirmière vous accueillera et vous accompagnera durant votre installation dans l'unité. Le livret d'accueil du CHU et celui de l'unité vous seront remis par l'une des infirmières référentes.

Les soins

Différents soins peuvent être prescrits :

→ Accompagnement mère-bébé dans les échanges au quotidien.

→ Entretiens médicaux, infirmiers, et éventuellement, sur prescription médicale, avec la psychologue pour la mère avec son bébé.

→ Psychomotricité : une observation de votre bébé est proposée à l'entrée. Des temps spécifiques, sur prescription médicale, peuvent être indiqués pour votre bébé.

→ Ateliers thérapeutiques :

– Temps des livres, chants et comptines... pour toutes les mamans et leur bébé et pour les femmes enceintes ;

– Atelier cuisine en fin d'après-midi, le jeudi pour les mères hospitalisées à temps plein ;

– Balnéothérapie pour les femmes enceintes ou ayant accouchées, sur prescription médicale ;

– Ateliers bébés sur prescription médicale.



→ Consultation avec la sage-femme : suivi de la grossesse, information sur le post-natal, conseil autour de la contraception, toucher-massage, relaxation.

→ Réunions à thèmes avec la puéricultrice ou la sage-femme.

→ Groupe de paroles sur prescription médicale.

Un projet de soin individualisé sera élaboré avec vous et vous sera remis chaque semaine par une de vos référentes.

Traitements médicaux

Pour les mamans et les bébés en hospitalisation temps plein :

→ les infirmières donnent les traitements prescrits. Les médicaments personnels doivent leur être confiés à l'entrée.

Pour les mamans et bébés en hôpital de jour :

→ la prise de traitement est sous la responsabilité de la maman qui peut se faire aider par les infirmières.

Le trousseau de votre bébé

Il est important que votre bébé ait ses vêtements personnels (body, pyjama, tenue de jour adaptée à la saison...) ainsi que sa turbulette et le nécessaire pour sa toilette (produits et serviettes pour le change et le bain et bavoirs pour les repas). Vous les apporterez avec vous chaque jour ou semaine suivant le type d'hospitalisation. Les changes complets sont fournis uniquement lors des hospitalisations à temps plein.

Munissez-vous du carnet de santé avec les ordonnances en cours et les médicaments correspondants ainsi que les vitamines. Vous pouvez aussi apporter les petits objets personnels et favoris de votre bébé (doudou, tétine, musique...).

L'alimentation

Si vous allaitez, il suffit d'apporter ce dont vous avez besoin habituellement.

Si vous donnez le biberon, deux biberons avec leur tétine sont nécessaires. Le lait est fourni uniquement aux bébés en temps plein mais nous ne disposons pas de toutes les marques. L'alimentation variée est présentée sous forme de petits pots ou de préparations adaptées, réalisées en cuisine. Si vous concevez les repas de votre enfant, vous pouvez les apporter à condition qu'ils soient transportés en respectant la chaîne du froid

Une puéricultrice de l'unité répond à vos questions et ajuste avec vous et vos référentes l'alimentation de votre enfant si nécessaire.

Le sommeil des bébés

Les deux nurseries où dorment les bébés sont équipées de babyphones reliés au bureau infirmier.

Les repas

Ils sont pris collectivement et font partie intégrante du soin. Nous vous demandons de participer à la mise en place et au rangement lors des repas.

→ Petit déjeuner : 7h – 9h

→ Déjeuner : 12h – 13h

→ Dîner : 19h – 20h



Votre chambre / vos objets personnels

Vous avez la responsabilité du rangement et de l'entretien de votre chambre durant votre séjour. Chaque chambre est un espace personnel, non ouvert aux autres patientes. Vous pouvez y ranger vos affaires dans un placard fermant à clé.

Les objets personnels sont sous la responsabilité de leur propriétaire mais il est recommandé de n'apporter aucun objet précieux. En hôpital de jour, un casier est mis votre disposition. Merci de vous munir d'un cadenas.



L'hygiène

Les mamans hospitalisées à temps plein apportent leurs effets personnels. Nous mettons à votre disposition un lave-linge et un sèche-linge pour l'entretien de vos vêtements, ainsi que ceux de votre enfant.

Le téléphone

Si vous avez un téléphone portable, nous vous demandons de veiller à ce que les appels ne perturbent ni les soins ni les bébés ni les autres personnes présentes. Nous vous rappelons que l'usage des téléphones portables est déconseillé en présence des bébés.

Les mamans hospitalisées à temps plein peuvent demander le wifi à la société « télécom service », service qui est payant. Vous pouvez vous renseigner auprès des infirmières.

Les visites

Les mamans hospitalisées à temps plein peuvent recevoir des visites sur des temps déterminés. Il est préférable de les anticiper et nécessaire de prévenir les infirmières. **Les visites sont autorisées de 16 h 30 à 18 h 30 (deux personnes maximum).**

Le père a une place spécifique, ses horaires seront aménagés entre vous et les infirmières.

Les sorties / les permissions

Les sorties se font dans l'enceinte de l'hôpital, en accord avec l'infirmière référente. Les permissions sont des sorties à l'extérieur de l'hôpital, elles nécessitent une autorisation signée par le médecin de l'unité et par la maman hospitalisée. Ces permissions seront anticipées, notamment si votre bébé a besoin d'un relais.

Le tabac

Il est possible de fumer à l'extérieur du bâtiment, en prévenant les soignants et après vous être assurée du bien-être et de la sécurité de votre bébé, jusqu'à 21 h en hospitalisation temps plein.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du CHU s'applique à notre unité. Il est affiché dans chaque chambre. Vous pouvez également le retrouver dans le livret d'accueil du patient. Ce règlement est le garant d'une vie collective harmonieuse. Nous sommes soucieux que chacun trouve ici suffisamment de calme, de respect et de confort pour que l'hospitalisation soit profitable à tous.

Les transports

Leur organisation vous revient. Parlez-en à l'infirmière référente si besoin.

Plan d'accès

